

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
		Séance du mercredi 1^{er} février 2023	Président de séance M. Claude STURNI
Convocation 20/01/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	Mme Coralie TIJOU
		N° Délibération	DCS-2023-I-01
		PJ	-

Présents	44	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	14	M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Marie-José HOLZ (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Gérard VOLTZ, et M. Etienne WOLF.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2023-I-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2023-I-02 Adoption du PV du comité syndical du 07 décembre 2022
- DCS 2023-I-03 Adoption du règlement budgétaire et financier
- DCS 2023-I-04 Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2022
- DCS 2023-I-05 Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats de l'exercice
- DCS 2023-I-06 Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2023

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-01 : Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Claude STURNI propose la candidature de Madame Coralie TIJOU.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

Désigne Madame Coralie TIJOU, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 20/02/23



M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme

Mme Coralie TIJOU,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
	Séance du mercredi 1^{er} février 2023	Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 20/01/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	Mme Coralie TIJOU
		N° Délibération	DCS-2023-I-02
		PJ	-

Présents	44	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	14	M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Marie-José HOLZ (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Gérard VOLTZ, et M. Etienne WOLF.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2023-I-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2023-I-02 Adoption du PV du comité syndical du 07 décembre 2022
- DCS 2023-I-03 Adoption du règlement budgétaire et financier
- DCS 2023-I-04 Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2022
- DCS 2023-I-05 Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats de l'exercice
- DCS 2023-I-06 Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2023

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-02 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du mercredi 07 décembre 2022

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le procès-verbal de la séance du mercredi 07 décembre 2022 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Président,

À l'unanimité,

Adopte le procès-verbal de la séance du mercredi 07 décembre 2022.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 20/02/23

Pour extrait conforme



M. Claude STURNI,
Président

Mme Coralie TIJOU,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Séance du mercredi 01 février 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	Mme Coralie TIJOU
Convocation 20/01/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	N° Délibération	DCS-2023-I-03
		PJ	Règlement budgétaire et financier-

Présents	44	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joël HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	14	M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Marie-José HOLZ (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Gérard VOLTZ, et M. Etienne WOLF.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2023-I-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2023-I-02 Adoption du PV du comité syndical du 07 décembre 2022
- DCS 2023-I-03 Adoption du règlement budgétaire et financier
- DCS 2023-I-04 Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2022
- DCS 2023-I-05 Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats de l'exercice
- DCS 2023-I-06 Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2023

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-03 : Adoption du règlement budgétaire et financier

Rapport présenté par M. Hubert WALTER, Vice-Président.

Le comité syndical s'est prononcé en faveur d'un passage anticipé à l'instruction budgétaire et comptable M57 lors de la séance du 07 décembre 2022. Cette décision entraîne l'obligation pour le PETR de se doter d'un règlement budgétaire et financier. Ce règlement a pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce document expose l'ensemble des règles de gestion applicables au PETR en matière de préparation et d'exécution budgétaire. En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Vous êtes invités à vous prononcer sur le projet de règlement budgétaire ci-annexé.

Vu Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2022 adoptant l'instruction budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Approuve le règlement budgétaire et financier du PETR de l'Alsace du Nord.

Charge M. le Vice-Président par délégation des formalités correspondantes.

Publié, le 10/02/2023

Pour extrait conforme

M. Hubert WALTER,
Vice-Président

Mme Coralie TIJOU,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

		Séance du mercredi 1^{er} février 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 20/01/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-			Secrétaire de séance	Mme Coralie TIJOU
				N° Délibération	DCS-2023-I-04
				PJ	-

Présents	44	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	14	M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Marie-José HOLZ (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Gérard VOLTZ, et M. Etienne WOLF.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2023-I-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2023-I-02 Adoption du PV du comité syndical du 07 décembre 2022
- DCS 2023-I-03 Adoption du règlement budgétaire et financier
- DCS 2023-I-04 Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2022
- DCS 2023-I-05 Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats de l'exercice
- DCS 2023-I-06 Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2023

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-04 : Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2022

Rapport présenté par Hubert WALTER, Vice-Président.

Le receveur du PETR de l'Alsace du Nord a établi le compte de gestion de l'exercice 2022 qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées par le PETR au cours de l'exercice 2022. Ce compte correspond en tous points au compte administratif établi par le PETR, qu'il sera proposé d'adopter ensuite. Il fait apparaître les résultats suivants :

Résultats de l'exercice 2022	Excédent	Déficit
Fonctionnement		-41 877,64 €
Investissement	121 951,35 €	
Solde	80 073,71 €	

En intégrant les résultats de l'exercice N-1, les résultats globaux se présentent comme suit :

Résultats globaux	Excédent	Déficit
Fonctionnement	491 982,59 €	
Investissement	21 525,11 €	
Solde global au 31.12.2022	513 507,70 €	

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-04 : ARRET DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE BUDGETAIRE 2022 (SUITE)

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le compte de gestion établi par M. Emmanuel ROUX, trésorier du PETR de l'Alsace du Nord, au titre de l'exercice comptable 2022,

Vu le budget primitif adopté durant cet exercice,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2022, admet les résultats de gestion 2022 suivants :

▪ Déficit de fonctionnement de clôture :	-41 877,64 €
▪ Excédent d'investissement de clôture :	121 951,35 €
▪ Excédent de clôture de l'exercice 2022 (total des 2 sections) :	80 073,71 €

Ainsi que les résultats globaux au 31 décembre 2022 suivants :

▪ Excédent global de fonctionnement :	491 982,59 €
▪ Excédent global d'investissement :	21 525,11 €
▪ Excédent global :	513 507,70 €

Déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier du PETR de l'Alsace du Nord pour l'exercice 2022 n'appelle aucune observation ni réserve.

Publié, le 15/02/23

Pour extrait conforme

M. Hubert WALTER,
Vice-Président

Mme Coralie TIJOU,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

		Séance du mercredi 1^{er} février 2023	
Convocation 20/01/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	Mme Coralie TIJOU
		N° Délibération	DCS-2023-I-05
		PJ	CA 2022

Présents	44	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLI, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	14	M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Marie-José HOLZ (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M. René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Gérard VOLTZ, et M. Etienne WOLF.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2023-I-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2023-I-02 Adoption du PV du comité syndical du 07 décembre 2022
- DCS 2023-I-03 Adoption du règlement budgétaire et financier
- DCS 2023-I-04 Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2022
- DCS 2023-I-05 Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats de l'exercice
- DCS 2023-I-06 Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2023

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-05 : Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats de l'exercice

Rapport présenté par Hubert WALTER, Vice-Président.

Le compte administratif présente l'exécution du budget primitif adopté par délibération N°CS 2022-I-05 du comité syndical en date du 02 février 2022.

Il permet, tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice, qui peuvent faire apparaître soit un excédent, soit un déficit.

Résultats de l'exercice 2022	Investissement	Fonctionnement
Excédent	121 951,35 €	
Déficit		-41 877,64 €

a. Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement :

Recettes réelles : 548 467,57 €

- Dotations, subventions et participations* : 540 139,85 €
- Autres produits divers de gestion courante : 1,76 €
- Atténuation de charges : 5 416,00 €
- Produits exceptionnels divers : 2 909,96 €

*dont produits rattachés : 142 880,50 €

Recettes d'ordre : 12 365,14 €

- Amortissement des dotations d'équipement : 12 365,14 €

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 560 832,71 €

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-05 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE (SUITE)

Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses réelles :	511 063,85 €
▪ Les charges à caractère général (011) :	148 735,51 €
▪ Les charges de personnel (012) :	335 207,34 €
▪ Les charges de gestion courante (65) :	27 121,00€
<i>dont charges rattachées :</i>	<i>2 848,00 €</i>
Dépenses d'ordre :	91 646,50 €
▪ Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles :	91 646,50 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	602 710,35 €

L'exercice 2022 est clos avec un déficit de fonctionnement de -41 877,64 €.

b. Section d'investissement

Les recettes d'investissement :

Recettes réelles :	101 040,28 €
▪ L'affectation du résultat 2021 :	100 426,24 €
▪ FCTVA :	614,04 €
Recettes d'ordre :	91 646,50 €
▪ Les amortissements des dépenses antérieures d'investissement :	91 646,50 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	192 686,78 €

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-05 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE (SUITE)

Les dépenses d'investissement :

Dépenses réelles :	58 370,29 €
▪ Les frais d'études :	57 000,00 €
▪ Achat de matériel informatique et bureautique :	1 370,29 €
Dépenses d'ordre :	12 365,14 €
▪ Amortissements des dotations d'équipement :	12 365,14 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	70 735,43 €

L'exercice 2022 est clos avec un excédent d'investissement de 121 951,35 €.

c. Les résultats

Les résultats de l'exploitation pour l'année 2022 se présentent de la manière suivante :

Résultats de l'exercice	Résultat global de l'exercice 2021	Affectation du résultat 2021	Résultat de l'exercice 2022	Chiffres à prendre en compte
Fonctionnement	634 286,47 €	-100 426,24 €	-41 877,64 €	491 982,59 €
Investissement	-100 426,24 €		121 951,35 €	21 525,11 €
TOTAL	533 860,23 €	-100 426,24 €	80 073,71 €	513 507,70 €

L'excédent global de fonctionnement est intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : 491 982,59 €).

L'excédent d'investissement (21 525,11 €) reste en investissement afin de couvrir, à terme, le besoin de financement de cette section.



Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-05 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE (SUITE)

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu le budget primitif 2022,

Constatant l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion, s'agissant des résultats de l'exercice 2022 dont il reconnaît la sincérité,

Arrête les résultats du compte administratif 2022, dont les éléments principaux se résument comme suit :

▪ Excédent de fonctionnement de clôture :	491 982,59 €
▪ Excédent d'investissement de clôture :	21 525,11 €
▪ Excédent global de clôture :	513 507,70 €

Décide par conséquent des affectations suivantes :

L'excédent global de fonctionnement est intégralement affecté à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 : 491 982,59 €).

L'excédent d'investissement reste en investissement afin de couvrir, à terme, le besoin de financement de cette section (ligne 001 : 21 525,11 €).

Publié, le 15/02/23	Pour extrait conforme
M. Hubert WALTER Vice-Président	Mme Coralie TIJOU, Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Séance du mercredi 1^{er} février 2023		Président de séance	M. Claude STURNI
		Secrétaire de séance	Mme Coralie TIJOU
Convocation 20/01/2023	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	N° Délibération	DCS-2023-I-06
		PJ	BP 2023

Présents	44	M. Daniel BECK, Mme Marie-Odile BECKER, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Jean-Denis ENDERLIN, M. André ERBS, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, M. Dominique GERLING, Mme Anne GUILLIER, M Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Patrick KIEFFER, M. Francis KLEIN, M. Daniel KLIEBER, M. Serge KRAEMER, Mme Gabrielle LANOIX, M. Michel LOM, M. Pierre MAMMOSSER, M. Etienne MANGIN, M. Jean-Claude NETH, M. Jean-Lucien NETZER, M. Gérard NIEDERER, M. Guillaume PETER, M. Denis RIEDINGER, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Olivier ROUX, M. Philippe SPECHT, Mme Brigitte STEINMETZ, M. Serge STRAPPAZON, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Jean-Max TYBURN, M. Hubert WALTER, M. Stéphane WERNERT, M. Francis WOLF et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	14	M. François ANSTETT (pouvoir donné à M. André BURG), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Christiane GRAD-RICHERT, Mme Frédérique GRANDJEAN, Mme Marie-José HOLZ (pouvoir donné à M. Claude STURNI), M. Jean-Claude KOEBEL, M. Marc MOSER, Mme Christine OTT-DOLLINGER, M. Claude RAU, M René RICHERT, M. Patrick SCHOTT, M. Jonathan SOMMER, M. Gérard VOLTZ, et M. Etienne WOLF.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2023-I-01 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2023-I-02 Adoption du PV du comité syndical du 07 décembre 2022
- DCS 2023-I-03 Adoption du règlement budgétaire et financier
- DCS 2023-I-04 Arrêt du compte de gestion – exercice budgétaire 2022
- DCS 2023-I-05 Adoption du compte administratif 2022 et affectation des résultats de l'exercice
- DCS 2023-I-06 Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2023

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-06 : Adoption du budget primitif – exercice budgétaire 2023

Rapport présenté par M. Hubert WALTER, Vice-Président.

Tel que cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires le 07 décembre 2022, et après la prise en compte des résultats définitifs de l'exercice 2022, le budget primitif pour l'année 2023 a été établi sur la base des éléments suivants :

a. Le fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues s'élèveraient à **1 130 982,59 €**, correspondant à :

Recettes réelles :	1 125 982,59 €
▪ Dotations, subventions et participations :	579 000,00 €
<i>dont contribution des EPCI membres</i>	325 000,00 €
<i>dont dotation programme SARE</i>	170 000,00 €
<i>dont dotation Oktave Copro.</i>	5 000,00 €
<i>dont ingénierie Région Grand Est</i>	39 000,00 €
<i>dont dotation Etat urbanisme</i>	40 000,00 €
▪ Atténuation de charges :	54 700,00 €
<i>dont remboursement sur rémunération de personnel (CCSP et CCPN)</i>	48 000,00 €
<i>dont remboursement sur autres charges sociales</i>	6 700,00 €
▪ Autres produits	300,00 €
▪ Résultat global reporté (N-1) :	491 982,59 €
Recettes d'ordre :	5 000,00 €
▪ Amortissement des dotations d'équipement :	5 000,00 €
TOTAL RECETTES	1 130 982,59 €

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-06 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2023 (SUITE)

Les dépenses de fonctionnement prévues s'élèveraient à **727 170,75 €**, réparties comme suit :

Dépenses réelles :	627 500,00 €
▪ Les charges à caractère général :	155 000,00 €
▪ Les charges de personnel :	426 500,00 €
▪ Les charges de gestion courante :	46 000,00 €
Dépenses d'ordre :	99 670,75 €
▪ Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles :	99 670,75 €
TOTAL DEPENSES	727 170,75 €

b. L'investissement

Les recettes d'investissement correspondraient à un total de **152 935,86 €**, réparties comme suit :

Recettes réelles :	53 265,11 €
▪ L'excédent d'investissement reporté N-1 :	21 525,11 €
▪ Subvention d'équipement Région Grand Est (SCoT) :	30 000,00 €
▪ FCTVA :	1 740,00 €
Recettes d'ordre :	99 670,75 €
▪ Amortissements des dépenses antérieures d'investissement :	99 670,75 €
TOTAL RECETTES	152 935,86 €

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-06 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2023 (SUITE)

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à **152 935,86 €** correspondant à :

Dépenses réelles :	147 935,86 €
▪ Les frais d'études :	137 935,86 €
▪ Achat de matériel informatique et bureautique :	10 000,00 €
Dépenses d'ordre :	5 000,00 €
▪ Amortissements des dotations d'équipement :	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES	152 935,86 €

c. Les effectifs du PETR

Le budget primitif comporte le tableau des effectifs du PETR de l'Alsace du Nord où figurent :

- **trois (3) postes administratifs** [2 postes de catégorie A et 1 poste de catégorie B],
 - **ainsi que cinq (5) postes techniques** [1 poste de catégorie A et 4 postes de catégorie B],
- pourvus par huit (8) agents** dont un en cours de recrutement, et exerçant leurs fonctions à temps plein.

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18h

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2023-I-06 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE BUDGETAIRE 2023 (SUITE)

DECISION

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la délibération du 07 décembre 2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu le projet de budget primitif établi par le Vice-Président,

Sur la proposition du Vice-Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Arrête le budget primitif du PETR de l'Alsace du Nord pour l'année 2023, conformément aux documents budgétaires annexés et correspondant aux montants suivants :

▪ Recettes de fonctionnement :	1 130 982,59 €
▪ Dépenses de fonctionnement :	727 170,75 €
▪ Recettes d'investissement :	152 935,86 €
▪ Dépenses d'investissement :	152 935,86 €

Approuve l'état des effectifs annexé au budget primitif.

Pour l'exercice 2023, autorise le Président ou le Vice-Président par délégation, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Fixe à 1,70 € par habitant la contribution des collectivités membres du PETR de l'Alsace du Nord.

Charge M. le Vice-Président de l'exécution du budget, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes, et l'autorise à passer tous actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre.

Publié, le 15/02/2023

Pour extrait conforme

M. Hubert WALTER,
Vice-Président

Mme Coralie TIJOU,
Secrétaire de séance